

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2009**

**Délibération
n° 2009.10.173**

**Avis de la ComAGA
sur le projet de
révision simplifiée n°
1 et projet de
modification n° 4 du
plan d'occupation des
sols de la commune
de Puymoyen**

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2009**

Secrétaire de séance : Jacques DUBREUIL

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Simon DEFORGE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET

Excusé(s) représenté(s) :

Brigitte BAPTISTE par Bernard CAVY, Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Marie-Noëlle DEBILY par Catherine DEBOEVERE, Gilles VIGIER par André LAMY

Excusé(s) :

AVIS DE LA COMAGA SUR LE PROJET DE REVISION SIMPLIFIEE N° 1 ET PROJET DE MODIFICATION N° 4 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE PUYMOYEN

La commune de Puymoyen a engagé conjointement une révision simplifiée de son POS et une modification.

Révision simplifiée n°1 du POS :

La municipalité souhaite permettre un développement urbain organisé et structuré du secteur de « La Croix – Lanauve – Les Chirons » en continuité urbaine de l'agglomération d'Angoulême et de nouvelles opérations de logements.

Cette réflexion intègre déjà un projet de logements locatifs publics, en cours de réflexion, entre la collectivité et un opérateur public. L'intérêt est ici de satisfaire la politique communale en matière d'aménagement et de logement, et la politique d'agglomération en matière de logements sociaux (PLH).

La procédure de révision simplifiée n°1 intègre les évolutions du POS nécessaires à ces projets, notamment celles liées au règlement de la zone « 1NA », avec la création d'une zone « 1NAc » dédiée à l'habitat résidentiel (classé « NC » avant révision).

Il en découle une modification du règlement, l'insertion d'un schéma d'aménagement sur le secteur d'urbanisation future « 1NA » au lieu-dit « La Croix La Nauve » au règlement, ainsi que la modification du zonage.

Modification n°4 du POS :

La modification concerne :

- les changements apportés par la transformation d'une zone NB et NBa en une zone 1NAa et ND au lieu-dit « Petits Champs - Bois-Buisson » ;
- les changements apportés par l'ajustement de certaines règles du POS ;
- les changements apportés par l'ajustement du plan de zonage du POS : mise à jour du bâti du plan cadastral, suppression des emplacements réservés réalisés, intégration d'un secteur existant de carrière en zone ND, intégration réglementaire des éléments de patrimoine au titre de l'article « L.123-1 7° ».

Dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, il est demandé à la communauté d'agglomération du Grand Angoulême de faire part de son avis sur ce projet au titre de ses compétences :

- Développement économique
- Tourisme
- Assainissement et Eau Potable
- Déchets Ménagers
- Transports Urbains et Déplacements
- Habitat
- Environnement-Cadre de Vie

Après examen par les différents services, il ressort un avis favorable de la ComAGA pour ce projet de révision simplifiée et de modification n°4 du POS, sous réserve toutefois de prendre en considération les recommandations techniques annexées au présent avis (une annexe par procédure), liées à la mise en œuvre des compétences pré-citées.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 23 septembre 2009,

Je vous propose :

D'EMETTRE un avis favorable aux projets de révision simplifiée n°1 et de modification n°4 du Plan d'occupation des Sols (POS) de la commune de Puymoyen.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 21 octobre 2009	<u>Affiché le :</u> 21 octobre 2009